

# Mon compte ameli ? Mon compte santé !

**Un réflexe : le consulter tous les mois, comme un compte bancaire « santé ».**

Grâce à votre compte ameli, suivez l'actualité de votre CPAM et **tous vos remboursements en temps réel.**

Vous pouvez les télécharger pour les archiver. Vous avez aussi sur votre compte **un relevé mensuel** pour suivre vos dépenses de santé.

Pratique :

**les délais de traitement** sont indiqués !

## Vos démarches en ligne

**Vous** pouvez mettre à jour votre dossier et **déclarer tout changement de situation directement en ligne** : indiquer une nouvelle adresse postale ou adresse mail, un mariage, une naissance, ou préciser votre numéro de téléphone.

Vous téléchargez vous-même **votre attestation de droits** !

## Tout savoir avec ameliBot !

Une question ? Une réponse immédiate !

Un "tchatbot" ou "chatbot" vous permet de poser vos questions et d'obtenir une réponse instantanée !

Vous pouvez envoyer un courriel à votre Caisse (réponse dans les 72 h).

## Notre conseil

**Consultez votre compte chaque mois**, tout comme votre compte bancaire.

## Pour créer votre compte ameli

**Munissez-vous de votre numéro de Sécurité Sociale et de votre code confidentiel provisoire.**

Si vous n'avez pas ce code, vous pouvez en faire la demande au **36 46** (service gratuit + coût de l'appel).

**Attention** : Prenez **votre carte Vitale** avant de téléphoner. Vous recevrez votre code par courrier dans un délai d'une semaine.

1. Connectez-vous au [compte ameli](#) via [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
2. Laissez-vous guider !



Complétez votre dossier administratif avec votre carnet de santé numérique, le DMP ou Dossier Médical Partagé.

**Il peut vous sauver la vie !**

Renseignements complémentaires sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) et sur [www.dmp.fr](http://www.dmp.fr)



**Avec mon Compte ameli, l'Assurance Maladie en ligne 24 h / 24 !**